

Département : HERAULT

Commune : 34660 COURNONTERRAL

Tél.: 06.86.48.18.17 06.86.48.18.12



POLICE MUNICIPALE

Procédure N° : 42 / 2025

Objet du rapport :

procès-verbal de constatation de désaffectation
parcelle AR 97

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025



ID : 034-213400880-20251003-D2025_73-DE

Identité Plaignant

Nom :

Prénom :

Date naissance : _/ _/ _

Lieu naissance :

Adresse :

Sexe : FEMININ

Age :

Téléphone:

Lieu d'intervention :

Observations marginales :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. M. le Procureur de la République
- 1 ex. M. le Commandant de la brigade territoriale de
- 1 ex. M. le Maire de ...
- 1 ex. Archives service.

Visa chef de service

Liberté - Egalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT D'INFORMATION JUDICIAIRE

Le 26 septembre deux milles vingt cinq

Nous soussigné, Brigadier Chef principal Chedal Alexis, agent de police judiciaire adjoint dûment agréé et assermenté, revêtu de notre uniforme et en résidence à Courdonterral

Vu les articles :

- L511-1 du Code Sécurité Intérieure
- 21-2°, 21-2 et 78-6 du code de Procédure Pénale,

Vu les instructions reçues, rapportons les opérations suivantes :

CONSTATATIONS :

Ce jour constatons que la parcelle AR 97 à Courdonterral n'est plus affectée à l'usage du public.

CLOTURE ET TRANSMISSION :

En conséquence, attendu que les faits que nous venons de relater constituent l'infraction prévue et réprimée par la Loi.

L' agent de Police Judiciaire adjoint,

PROJET DE DIVISION

N° : 24161m-02

INDICE B

AR 96



AR 95

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID : 034-213400880-20251003-D2025_73-DE

Document établi par :

RELIEF
GÉNÉRALISTES D'URBANISME - TOPOLOGES
INDICATEUR AUTONOME N°132

S.E.L.A.R.L de Géomètres-Experts
Tél: 04-67-20-97-20 - Fax: 04-67-20-02-76
Courriel: montpelier@relief.fr
45 rue Jérémy Bentham - CS 90033
34473 PEROLS

AR 97 partie bn

VOIRIE

Partie destinée à être acquise par NEXITY
S.ind : 392 m²

AR 97 partie bm

Partie destinée à rester
propriété de la Commune
C.c : 4904 ca

PLAN PROJET
NE DOIT PAS ETRE JOINT
A UN ACTE AUTHENTIQUE

Légende :

- 1126 Numéros cadastraux
- a Désignation provisoire
- Application fiscale issue du plan cadastral
- Limites nouvelles projetées
- Etat des lieux
- Clôture légère axée sur supports
- Mur, muret
- Mur bahut
- Mur de soutènement
- Bordure (trottoir, bateau, etc...)
- Bâtiment
- Palus

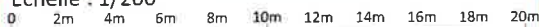
AR 97
Propriété de
La Commune de
COURNONTERRAL

Document technique
Les limites figurées sur ce plan, n'ayant pas fait l'objet d'un bornage contradictoire, ne sont pas opposables aux tiers.
Ce document n'est pas destiné à définir des limites foncières.
Il ne doit pas être pris en compte pour une définition de limite de propriété ou de droit réel.
Les cotes et superficies réelles des parcelles nouvelles ne pourront être déterminées qu'après bornage contradictoire.

Ce document n'a aucune valeur foncière et ne correspond pas au document définitif devant être annexé à l'acte de transfert de propriété.

Document au format A3

Echelle : 1/200



INFORMATION SUR LES LIMITES DE PROPRIETE

Ce plan n'a pas pour objectif de délimiter les propriétés ou de représenter les limites juridiquement définies. Les éléments topographiques mentionnés représentent l'état des lieux à la date du relevé, et ne peuvent être retenus pour définir les limites de propriété, que seule une procédure de bornage amiable ou judiciaire peut permettre.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 034-213400880-20251003-D2025_73-DE



9016 Rue des Bleuets
Cantonneral, Occitanie
Google Street View

2016 Voir plus de dates

